

Voicy un autre affaire :

On parle de commencer de nouvelles habitations en divers endroits, et d'avoir là de nos Peres. J'ay une pensée, que nous ne saurions pas entreprendre de nous loger et bastir partout; ce sera bien tôt si nous faisons bien réussir le lieu où nous sommes, et partant, pour les autres habitations, deux ou trois de nos Peres, ou deux Peres et un garçon y pourront aller, et ces messieurs les logeront et entretiendront, et fourniront tout ce qu'il faudra pour l'église ou chapelle, s'il leur plaist. Nous allons le P. Buteux et moy, comme j'ay déjà dit, demeurer aux Trois Rivières expressément pour assister nos francois, car nous n'irions pas sans cela; cependant nous portons des meubles pour la sacristie, et habits pour nous, et ce que je trouve plus étrange, nos propres vivres que nous leur donnerons: car nous manierons avec eux, faute de logis où nous puissions nous retirer. Nous faisons cela volontiers, car j'apprends que ces messieurs nous aiment fort, et nous assistent tant qu'il peuvent, selon l'estat de leurs affaires; aussi faisons nous, et ferons nous tout ce que nous pourrons en leur considération: car autre que nous portons aux Trois Rivières jusques à de la cire et de la chandelle, nous avons envoyé aux Hurons trois ou quatre personnes plus que nous n'eussions fait, n'estoit leurs affaires que j'ay recommandé à nos hommes. Il est vray qu'ils ont donné quelque chose pour ce sujet, à ce que m'a dit le Père Lallemand. Je ne desire pas les importuner; mais je scay leur aise qu'ils saient que nous les servirons de bon cœur, et que nous esperons qu'ils donneront ce qu'il faut pour l'entretien de [nos] Peres aux nouvelles habitations, et qu'il monteront leur chappelle, comme ils ont fait cette année celle de Kébec (1); et qu'ils donneront aussi des gages et des vivres aux hommes que nous tiendrons en leur considération; et pour leurs affaires soit dans les Hurons, soit ailleurs, nous tenons ces hommes avec nous, afin qu'ils ne se débauchent avec les Sauvages et ne donnent mauvais exemple, comme ont fait autrefois ceux qui y estoient. Voila pour le temporel de cette mission; si je me souviens d'autre chose, je l'escrivray en un autre endroit.

Venons au spirituel.

Premièrement nous esperons une grande moisson avec le temps dans les Hurons, plus grande et plus prochaine si on y peut envoyer beaucoup d'ouvriers pour passer dans les nations voisines, le tout sous la conduite et l'ordonnance du Supérieur qui sera aux Hurons. Ces peuples sont sédentaires et en grand nombre; j'espere que le P. Buteux saura dans un an autant du langage montagnais que j'en scay, pour l'enseigner aux autres, et ainsi j'iray où on voudra. Ce n'est pas que j'attende rien de moy; je tacheray de servir pour le moins de compagnon. Ces peuples où nous sommes sont errans et en fort petit nombre; il sera difficile de les converrir, si on ne les arreste; j'en ay apporté les moyens dans la Relation.

(1) "L'an 1631, Messieurs de la Compagnie ont envoyé pour cent escus de meubles et ornemens entre autres l'image de S. Joseph en bosse qui est sur l'autel. Cet, des bienfaiteurs de N. D. de Recouvrance, Archives du Sémin. de Québec.)

Pour le Séminaire, hélas! pourroit-on tenir en France, et la mission est pauvre, bien avoir un fond pour cela? Dans les S'ils sont en un collège, on demandera bastimens dont j'ay parlé, nous désignons pension; s'il sont ailleurs, cela retardera un petit lieu pour le commencer, attendu qu'on fasse exprès un corps de logis pour ce sujet. Si nous estimons bastis, j'espérerai que dans deux ans le P. Brebenet nous envoiroit des enfans hurons; ou les pourroit instruire icy avec toute liberté, et ces messieurs les logeront et entretiendront, et fourniront tout ce qu'il faudra pour l'église ou chapelle, s'il leur plaist.

Quant aux enfans des Sauvages de ce pays-ey, il y aura plus de peine à les retenir; je n'y voy point d'autre moyen que celuy que touche V. R. d'envoyer un enfant tous les ans en France: ayant été là deux ans, il y reviendra sachant la langue; étant dèsjà accoustumé à nos façons de faire, il ne nous quittera point et retiendra ses petits compatriotes. Notre petit Fortuné, qu'on a renvoyé pour estre malade, et que nous ne pouvons rendre à ses parens, car il n'en a point, est tout autre qu'il n'estoit, encor qu'il n'ait demeuré que fort peu en France; tant s'en faut qu'il courre après les sauvages, il les fuit, et se rend fort obéissant. En vérité il m'estonne: car il s'encouroit incontinent aux cabanes des ces barbares sitost qu'on lui disoit un mot; il ne pouvoit souffrir qu'on lui commandast quoy que ce fust: maintenant il est prompt à ce qu'il peut faire. Je voulois envoyer cette année une petite fille, que la famille qui est icy m'ont donnée, peut-être encore un petit garçon, selon le desir de V. R. Mais M. de Champlain m'a dit que M. de Lanson lui ayant recommandé de ne laisser passer aucun sauvage petit ou grand. Je l'avois prié l'au passé du contraire; j'ay quelque pensée que le P. Lallemand a quelque part en ce conseil et en cette conclusion.

Voicy les raisons pourquoi ils jugent qu'il n'est pas expédié qu'il passe: 1° L'exemple des deux qui sont passés, et qui se sont perdus. Je respond que Louys (1) le Huron, fut pris et corrompu par les Anglois, et encor a-t-il fait icy le devoir de chrestien, se confessant et communiant l'an passée, à sa venue et à son départ de Kébec; il est maintenant prisonnier des Iroquois. Pour Pierre le montagnais (2), mené en France par les Peres Récollets, étant icy de retour, il fuyoit les Sauvages: on le contraignoit de retourner avec eux pour rattrapper la langue, qu'il avoit oublié; il n'y vouloit pas aller, jusque là qu'il dit: On me force, mais si j'y retourne une fois, on ne m'aura pas comme on voudra. Les Anglois sont survenus là-dessus, qui l'ont gasté; adjoustés que j'n'u y point veu sauvage si sauvage et si barbare que lui.

L'autre raison du P. Lallemand est que ces enfans cousteront à nourrir et entre-

(1) Louis Amantacha, surnommé de Sainte-Foy, qui avait été baptisé en France.

(2) Ou Pierre-Antoine Patetchoon, "qui depuis cinq ans (1620-3) avait été envoyé en France par nos religieux de Kébec; lequel après avoir été bien instruit et endoctriné aux choses de la foy, fut baptisé et nommé par defunt M. le Prince de Guiméne son parrain Pierre Antoine, qu'il entretint aux études jusqu'après sa mort (sic), que l'enfant fut congra en la langue latine, et si bon françois, qu'estant de retour à Kébec, nos religieux furent contraints le renvoyer pour quelques tems entre ses parens, afin de reprendre les idées de sa langue maternelle, qu'il avoit presque oubliée." (F. Sagard.)

bien les autônes que ferroient les personnes qui les nourrissent. Je répond que les collèges ne prendront point de pension, et quand il en faudroit, je trouve la chose si importante pour la gloire de Dieu, qu'il faudroit donner. Le P. Lallemand compece à gouter mes raisons, car je l'assure qu'on ne peut retenir les petits Sauvages s'ils ne sont déjuinés ou s'ils n'ont quelques camarades qui les aident à demeurer volontiers. Nous en avons eu deux: en l'absence des sauvages, ils obéissaient tellement qu'elles étaient éloignées de leur parens. O le grand coup pour la gloire de Dieu, si cela se faisait!

Si nous pouvons avoir quelques enfans cette année, je feray mon possible pour les faire passer, du moins deux, gurons, et cette petite fille, qui trouvera trois maisons pour une. On m'en demande en plusieurs endroits. Si M. Duplessis m'écoute, au nom de Dieu, soit. Quand le P. Lallemand aura expérimenté la difficulté qu'il y a de retenir ces enfans libertins, il parlera plus haut que moy. V. R. voit, par tout ce qui a été dit, le bien que l'on peut espérer pour la gloire de Dieu de toutes ces contrées, et combien il est important, non seulement de ne rien divertir ailleurs de ce qui est donné pour la mission de Kébec, mais encore de trouver quelque chose pour faire subsister du moins une maison qui serve de retraite aux nostres, qui serve de séminaire pour des enfans et pour les nostres qui apprendront un jour les langues, car il y a quantité de peuples différents tous en langage.

Voici encore.....

(Le reste manque au manuscrit.)



A VENDRE
AU BUREAU DE L'ABEILLE
LE CHANSONNIER
DES COLLÈGES
MIS EN MUSIQUE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payé d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse M. A. Thérien.
A Notre Dame du Levy . . . M. E. Clément
A la Petite-Salle M. L. Langlois
Chez les Externes . . . MM. P. Doherty, Ch. Bellarive, G. Georges ROY, Gérard